

## Modalités de prêt de l'exposition

# 62 Voies Voix de femmes

A l'occasion de la « Journée Internationale des Droits des Femmes » le 8 mars 2016, l'Association « Femmes en avant » de Liévin soutenue par la Préfecture du Pas-de-Calais (Direction Départementale de la Cohésion Sociale), inaugure « 62 voies-voix de Femmes » au Louvre Lens. Au travers de cette exposition, 62 parcours individuels ou collectifs de femmes du Pas-de-Calais sont mis en lumière. Pour émouvoir et inspirer notamment les jeunes générations, ce projet s'est doté d'une forte dimension artistique grâce à Eric Sot photographe. Il se compose au total de 64 kakémonos (1 mot de présentation de Madame Buccio, Préfète du Pas-de-Calais, une présentation de « Femmes en avant et 62 portraits). Les portraits sont photographiques et biographiques. Ils permettent aux visiteurs de découvrir les voies empruntées par ces femmes, dans le monde économique, associatif, culturel, sportif, médical ...

« 62 Voies-voix de Femmes » a pour vocation de voyager dans le département afin de sensibiliser le plus grand nombre. Cet outil peut donc être mis à votre disposition dans le cadre d'un projet local de promotion de la place des femmes dans notre département que vous portez ou que vous initiez. Vous trouverez ci-après les caractéristiques techniques et les modalités d'emprunt de l'exposition. Une convention type d'emprunt est jointe.

### **1 - Aspects techniques**

L'exposition est composée de 64 Kakémonos mesurant 200cm de longueur sur 80 cm de largeur. Ils sont sous forme de « roll up » et se posent directement au sol. Les portraits sont imprimés sur une **bâche (inifugées répondant aux normes en vigueur pour les incendies)**. Il est conseillé d'avoir au minimum une surface de 300 m<sup>2</sup> disponible au sol pour profiter pleinement de l'exposition.

L'exposition des kakémonos en extérieur n'est pas possible (détérioration de la qualité des photos, humidité, prise au vent).

L'exposition n'est pas fractionnable. Elle représente la pluralité des femmes. Ne sélectionner qu'une partie des portraits serait contraire à ses objectifs.

### **2- Modalités d'emprunt**

#### **Réservation et transport de l'exposition :**

En vue d'accueillir l'exposition dans votre établissement, il convient de prendre contact avec :

Martine Germa, Trésorière de « Femmes en avant »

[j.m.germa@free.fr](mailto:j.m.germa@free.fr)

06 62 68 52 41

**Ou**

Virginie Hoffman, Déléguée Départementale aux Droits des Femmes  
DDCS du Pas-de-Calais  
[virginie.hoffman@pas-de-calais.gouv.fr](mailto:virginie.hoffman@pas-de-calais.gouv.fr)  
03 21 60 71 26

Vous pourrez ainsi réserver l'exposition et définir les modalités d'emprunt.

Le transport et l'installation sont à la charge de l'emprunteur. Il est préférable de prévoir une demi-journée d'installation et de désinstallation de l'exposition.

**Durée du prêt :**

L'exposition pourra être prêtée pour une durée maximale de 5 semaines.

**Assurance :**

Le prêt donne lieu à la signature d'une convention entre la représentante de « Femmes en avant » et le représentant légal de l'établissement emprunteur. Elle fixe les conditions et la durée de prêt ainsi que les obligations respectives de chacun. Chaque personne ayant accueilli l'exposition se doit de la restituer en l'état. L'exposition est vérifiée entre chaque prêt par « Femmes en avant ». **L'association a un délai d'un mois pour formuler toute demande de remboursement.** L'emprunteur est entièrement responsable de toutes dégradations de l'exposition quelques soient les circonstances. Il s'engage à remplacer le ou les kakémonos détériorés dont le coût unitaire est de 77 €.

**3- Animation de l'exposition :**

« 62 voies-voix de femmes » est conçue comme un outil de mise en lumière des femmes et de leurs actions. Une animation peut être programmée au cours de la période d'emprunt. Elle peut être une présentation du travail accompli par « Femmes en avant », Eric Sot, Virginie Hoffman. Elle peut aussi être une sensibilisation aux inégalités, un débat sur les parcours de femmes etc. ...

Dans ce cas, l'intervention est inscrite dans la convention de partenariat. Les frais (déplacement et restauration) des intervenants, hors Virginie Hoffman, sont à la charge de l'emprunteur.